



Communiqué

Brest, le 31 octobre 2018 – Le groupe Arkéa rappelle que l'activité bancaire de chacune des trente Caisses locales du Crédit Mutuel Massif Central relève aujourd'hui de sa seule responsabilité et de son agrément bancaire qu'il détient pour son propre compte et celui de ses Caisses locales.

Il rappelle par ailleurs que la sortie de la fédération du Massif Central du groupe Arkéa pour rejoindre le CM11-CIC nécessite la modification de l'agrément bancaire et des statuts d'Arkéa, qui n'a pas été initiée à ce jour. Aucun processus d'adhésion au CM11-CIC n'est donc définitivement engagé.

Le groupe Arkéa veillera à ce que le principe d'autonomie des caisses locales soit respecté s'agissant notamment des 3 caisses locales ayant voté contre l'affiliation à CM11-CIC.